

## COMMUNIQUE

Le Ministère des Transports informe les acteurs du transport public de voyageurs qu'en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, des dispositions ont été prises pour rendre disponible les attestations d'assurances couvrant les périodes d'un (1) mois, trois (3) mois, six (6) mois, neuf (9) mois et douze (12) mois, dès le **1<sup>er</sup> janvier 2019** auprès des sociétés d'assurances.

Fait à Abidjan le 10 décembre 2018

Le Ministre

Amadou KONE